

Séance du Comité Syndical du 15 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance tenue à la Salle du Petit Bois
de Buellas à 20 heures

Date de la convocation : 08.01.2025

Nombre de délégués élus : 49

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de délégués votants : 31

Membres présents ou représentés :

Grand Bourg Agglomération :

François BOZONNET
Bernard BRIDON
Michel CHANEL
Baptiste DAUJAT
Serge GUERIN
Pascal LEGRAIS-BOUCHER, en suppléance de
Guillaume FAUVET
Martial LOISY
Franck MOISSON
Georges PICOT
Françoise POTHIER
Jean-Michel VANDEL

Communautés de Communes de la

Dombes :

Gérard BRANCHY
Jean-Marc CHATELET
Arnaud GRAND
Pascal MANGUELIN
Laurent PERRADIN
Philippe POTTIER
Noël RAVET

Communauté de Communes de la Veyle :

Jean-Jacques BILLET, en suppléance de
Guillaume AGATY
Richard BOACHON
Vincent BROYER
Michel DUBOST
Patrick DURANDIN
Jean-Louis GIVORD
Christian LORIN
Jean-Marie MANIGAND
Luc MICHEL
Dominique MOREL
Claude RABUEL, en suppléance de Julien
FARGEOT
Mathieu ROBELIN, en suppléance de Vincent
MOREL
Leslie VOLATIER

Président de séance :

Baptiste DAUJAT

Également présents :

Stéphane KIHL, directeur

Laurent CHARBONNIER, chargé de projets « Eaux et Rivières »

Thibaud PANDELAKIS, animateur « hydraulique et qualité de l'eau »

Début de la réunion : 20 h 05

Constatant que le quorum est atteint, M. BRANCHY, le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante, ouvre la séance en remerciant les délégués d'être présents puis passe la parole à M. Michel Chanel, maire de Buellas.

Le Président expose ensuite l'ordre du jour de la séance qui s'est déroulé comme suit :

❖ **Par délibération DCS2025 01 001 : Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 10 juillet 2024**

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 10 juillet 2024 est arrêté à l'unanimité des suffrages exprimés (**30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

❖ **Par délibération DCS2025 01 002 : Débat d'Orientation Budgétaire 2025**

Bilan d'activité 2024 :

G. BRANCHY rappelle le cadrage financier du budget 2024 : des participations EPCI stables à 320 000 €, des effectifs maintenus à 4 ETP.

Il demande à L. CHARBONNIER de présenter le chantier de la principale opération inscrite au budget d'investissement 2024 : les travaux de renaturation de la Veyle à Polliat.

L. CHARBONNIER présente le déroulement du chantier, en précisant que celui-ci a dû être interrompu en raison des conditions météorologiques particulièrement défavorables du début d'automne, et reprendra dès que possible au cours du 1^{er} semestre 2025.

B. DAUJAT prend la parole pour évoquer le bilan d'activité sur la thématique des zones humides :

- Opération Chan'Eau Tour : blocage foncier sur l'une des interventions envisagées. En recherche d'une solution alternative.
- Zone humide de Lent : inventaires faune flore réalisés comme prévu. Programme d'action prévu pour 2025.
- Extension de la démarche semences prairiales vers l'aval : démarche impactée par la mauvaise météo automnale et hivernale. A relancer en 2025.
- Compensation ZH : les travaux prévus dans le cadre de la convention pour la compensation de destruction de zones humides liées à des projets d'extension industrielle à Crottet et Péronnas sont reportés à 2026, en raison de délais administratifs.

P. POTTIER détaille le bilan des activités liées aux participations du SMVV aux diverses démarches en cours spécifiques à la Dombes :

- Le SMVV a contribué à la rédaction d'un second dossier de candidature au programme LIFE qui sera déposé en septembre, pour une réponse attendue en février 2025
- Par ailleurs, le SMVV poursuit son travail d'animation et de suivi de la chaîne d'étang où ont été mis en œuvre les paiements pour services environnementaux. T. PANDELAKIS rappelle en quelques mots la nature des dispositifs de suivi qualitatifs et quantitatifs ayant été mis en place.

Séance du Comité Syndical du 15 janvier 2025

G. BRANCHY conclut ce bilan d'activité en soulignant que la quasi-totalité des opérations inscrites au budget ont été engagées, à l'exception de la renaturation de la Grande Veyle à Saint-Jean et Pont-de-Veyle, qui nécessite un temps de concertation complémentaire, et les compensations environnementales en raison de retards administratifs.

Bilan d'activité de l'année 2024				
L'exécution budgétaire				
Opérations au Budget 2023 d'investissement	BP 2024	Estimation CA 2024	Avancement	remarques
Aménagement Veyle à La Frétaz	45 870 €	38 377 €	Soldé	
Chan'Eau Tour	40 000 €	3 780 €	Engagé	Blocage foncier
Restauration Veyle à Polaizé	436 120 €	332 082 €	Engagé	Travaux suspendus cause météo
Aménagement de l'Être à Polliat	45 000 €	8 040 €	Engagé	Prestation MOE lancée
Restauration Grande Veyle à Saint Jean sur Veyle	40 000 €	0 €	Non engagé	Concertation préalable
Compensations environnementales	95 000 €	0 €	Non engagé	Attente signature convention
Travaux en rivière	25 000 €	2 346 €	Soldé	
Maîtrise foncière 2024	10 000 €	3 060 €	Engagé	En attente notaire
Equipements divers	22 452 €	12 966 €	Soldé	Acquisition drone incluse
Opérations au Budget 2023 de fonctionnement	BP 2024	Estimation CA 2024	Avancement	remarques
Animations scolaires 2024-2025	20 000 €	0 €	Engagé	Ecoles sollicitées, classes choisies
Plan de gestion ZH de Lent	40 000 €	0 €	Engagé	Diagnostic réalisé
Semences prairiales	10 000 €	0 €	Engagé	Conditions météo

- Dépenses maintenues en deçà dans les limites budgétaires, notamment sur l'opération Polaizé
- Recettes de subvention conforme aux prévisions

→ pas de besoin d'évolution des participations à prévoir hors modification de la planification pluriannuelle

Planification pluriannuelle :

G. BRANCHY présente la planification des actions du SMVV prévues à l'horizon 2030, qui n'a pas changée depuis le DOB 2024, moyennant quelques adaptations prenant acte de l'avancée des projets.

Il présente à l'assemblée le projet de contrat Eau territoire, soumis par l'Agence de l'Eau aux collectivités du secteur, et qui pourrait constituer une opportunité de financement importante pour les collectivités, si celles-ci se donnent les moyens de s'en saisir.

En attendant l'avancée des réflexions sur cette démarche, le Président propose de suivre la planification établie, qui prévoit pour 2025 une stabilité des participations des EPCI et des effectifs.

A une question posée par l'assemblée au sujet de l'évolution des charges de personnel, le Président précise qu'une embauche temporaire est effectivement prévue en 2026 ou 2027 pour faire face aux besoins de la mise en œuvre du programme LIFE (sous réserve de succès de la candidature), mais qu'il s'agit à priori d'un poste qu'il n'est pas prévu de pérenniser.

A une question de M. BOZONNET sur la nature des actions qu'il est prévu de mettre en œuvre dans le cadre du programme LIFE, S. KIHL répond qu'il s'agit de restauration de milieux humides, travaux hydrauliques, plantations de haies et création de mares.

J.-J. BILLET demande si l'opération d'aménagement de la Veyle à Saint-Jean possède déjà un budget et un contenu définis ? G. BRANCHY répond qu'à ce stade, il n'y a ni avant-projet ni chiffrage précis pour cette opération, seulement un montant estimatif global nécessaire à l'établissement d'une planification à moyen terme.

Orientations budgétaires 2025 :

G. BRANCHY précise le cadre proposé pour le budget 2025 :

- Stabilité des participations EPCI et des effectifs à 4 ETP ;
- Une année chargée en travaux, avec une succession de chantiers à mener à bien ;
- Une modification des statuts à mener à bien, portant notamment une réforme de la composition de l'assemblée délibérante.

G. BRANCHY laisse ensuite la parole aux vice-présidents, afin qu'ils présentent les orientations 2025 de leurs délégations respectives :

✓ Pour les milieux aquatiques, P. DURANDIN évoque la finalisation des travaux de Polaizé à Polliat, la renaturation de l'Être également à Polliat, l'aménagement de la Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle et le maintien d'une ligne budgétaire destinée aux travaux imprévus.

budget 2025 : les orientations par secteur de compétence

Rivière et milieux aquatiques



Finalisation des travaux de renaturation de la Veyle à Polaizé + lancement des travaux de végétalisation
Report des dépenses non réalisées du budget 2024
Végétalisation à 50 k€
Sub. 78%



Restauration de l'Être à Polliat
Etudes + travaux : 250-300k€
Sub. 80%



Aménagement Grande et Petite Veyle à l'amont de pont-de-Veyle
Etude espèces protégées 30 k€
Lancement conception 25 k€
Sub 80%

Entretien courant ou ponctuel
50 000 € TTC en cas de besoin (digue Malvert incluse)
Sub. 0%

✓ Pour la compétence « Zones Humides », B. DAUJAT évoque les travaux de compensation SEPEC et Philibert Savours, le Chan'Eau Tour, le plan de gestion de la zone humide de Lent, l'extension de la démarche semences prairiales et les acquisitions foncières ponctuelles :

budget 2025 : les orientations par secteur de compétence

Zones humides



Travaux de compensation SEPEC et Philibert Savours
246 k€ TTC
Pas de RàC, participation aux coût de fonctionnement

+ semences prairiales et acquisitions foncières ponctuelles

Plan de gestion de la zone humide de Lent
Elaboration du programme d'action
40 k€



Chan'Eau Tour
Développement des actions engagées (haies, mares, acquisition ZH) + recherche d'une action alternative
25 k€



Séance du Comité Syndical du 15 janvier 2025

✓ Enfin, P. POTTIER, pour la lutte contre le réchauffement climatique et les actions en Dombes évoque la continuation des suivis PSE et la mise en œuvre opérationnelle du LIFE (sous réserve de succès de la candidature) :

budget 2025 : les orientations par secteur de compétence

Projets de territoire Dombes



Paiements pour services environnementaux
Poursuite du suivi, à la suite des premiers résultats présentés en 2024

LIFE des étangs de la Dombes
(sous réserve de succès de la candidature)
Mise en place des outils collaboratifs (SIG, base de données...)
Définition de protocole de diagnostic et d'animation
Mise en place des outils administratifs

Cell: LIFE-2024-SAP-NAT
(Nature & Biodiversity - Standard Action Projects (SAP))
Topic: LIFE-2024-SAP-NAT-NATURE
Type of Action: LIFE-FISG
LIFE Project Grants
Proposal number: 101214340
Project acronym: LIFE Dombes
Type of Model Grant Agreement: LIFE Action Grant Budget-Based

Table of contents

Section	Titre	Autres
1.	Introduction	
2.	Partenaires	
3.	Budget	



En l'absence de questions supplémentaires de l'assemblée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Comité Syndical :

- **CERTIFIE** la présentation du ROB 2025 annexé à la délibération ;
- **PREND ACTE** de la tenue du DOB concernant l'année 2025.

❖ Par délibération DCS2025_01_003 : Actes pris par délégation d'attribution au Bureau Exécutif depuis le 10 juillet 2024

Le Président rappelle que par délibération du 30 septembre 2020, le Bureau Exécutif a été autorisé pour la durée du mandat du Comité Syndical et par délégation de ce dernier, à accomplir un certain nombre d'actes.

C'est ainsi que le Comité Syndical est invité à prendre connaissance et à entériner les actes de puis le 10 juillet 2024 en séances du Bureau Exécutif au titre des délégations de pouvoir données par ce dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés **(30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)**, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions ci-après qui ont été accomplis par le Bureau Exécutif en date du 19 juin 2024 :

✚ Délibération DBE2024_09_025 : Arrêt de la maintenance par le SMVV des ouvrages hydrauliques des moulins de Faty et Vieux à Grièges

Considérant que les vannages de décharges du Moulin de Faty et du Moulin Vieux situés sur la Commune de Grièges font partie du système hydraulique cadré par les droits d'eau fondés en titre respectifs des anciens moulins ;

Considérant qu'il incombe par conséquent au propriétaire d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces ouvrages, surtout s'il en fait un usage privatif ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**07 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif a :

- **EXCLUT** les ouvrages concernés font partie du système hydraulique cadré par les droits d'eau fondés en titre respectifs des anciens moulins ;
- **AUTORISÉ** le Président à notifier cette décision aux propriétaires concernés dans les meilleurs délais ;
- **AUTORISÉ** le Président à informer les services de l'Etat de cette décision.

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions ci-après qui ont été accomplis par le Bureau Exécutif en date du 27 novembre 2024 :

Délibération DBE2024_11_027 : Sollicitation des écoles suite à l'appel à candidature pour les animations scolaires sur la partie GBA du territoire

Dans le cadre de la valorisation de l'Espace Naturel Sensible « Vallée de la Veyle », le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) propose aux écoles des communes comprises dans l'ENS, le financement d'animations pédagogiques de 3 demi-journées aux classes allant du CE1 au CM2.

Dans ce but, le SMVV a repris, pour l'année scolaire 2024-2025, son partenariat avec FNE, qui s'occupera de la sollicitation des écoles, de l'organisation et la mise en œuvre des animations, ainsi que la production d'un rapport de bilan.

L'école et les classes bénéficiant de cette animation ont fait l'objet d'un choix à priori du côté de la Communauté de Communes de la Veyle, en lien avec les services administratifs de l'Éducation Nationale.

Les bénéficiaires de cette opération côté Grand Bourg Agglomération (GBA) restent en revanche à définir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif a :

- **CHOISIT** le nombre d'animations et sa répartition par écoles et classes côté GBA ;
- **AUTORISÉ** le Président à notifier aux partenaires en charge de la réalisation des animations les choix du Bureau Exécutif

Délibération DBE2024_11_028 : Demande de subventions au titre de l'année 2025

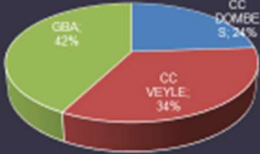
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif a :

- **SOLLICITÉ** le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour le financement des opérations et dépenses listés ci-dessus et destinées à intégrer le Budget Primitif 2025 ;
- **AUTORISÉ** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour procéder à la réalisation de ces demandes de subventions auprès des partenaires concernés ;
- **AUTORISÉ** le Président à procéder à la mise en œuvre de ces demandes dans le respect des procédures en vigueur.

Séance du Comité Syndical du 15 janvier 2025

❖ Questions diverses

En question diverses, G. BRANCHY présente à l'assemblée le contenu des propositions de réformes statutaires proposées aux EPCI :

	Statuts 2018	Statuts 2026
PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) + compétences optionnelles Bassin versant de la Veyle	
COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE	<p>1 délégué/commune sur le BV :</p> <p>CC Dombes : 17 délégués + suppléants CC Veyle : 16 délégués + suppléants GBA : 16 délégués + suppléants TOTAL : 49 délégués (autant de suppléants)</p>	<p>3 délégués/EPCI + 1 délégué/2500 hbs :</p> <p>CC Dombes : 3 + 4 = 7 délégués (24 %) CC Veyle : 3 + 7 = 10 délégués (35 %) GBA : 3 + 9 = 12 délégués (41 %) TOTAL : 29 délégués (autant de suppléants)</p>
CLÉ DE RÉPARTITION FINANCIÈRE	<p>Population 50 % Richesse fiscale (TH+TFB+TFNB+IP2010) 30% Surface versante 20%</p>	<p>Population 80 % Surface versante 20%</p> 
AUTRES DISPOSITIONS		Désignation par les EPCI de référents communaux

J.-J. BILLET déplore que cette évolution statutaire semble confirmer la tendance à une marginalisation des petites communes, qui peinent de plus en plus à faire entendre leur voix. G. BRANCHY répond que, en tant que maire de l'une de ces « petites communes », il partage cette préoccupation et veillera à la prendre en compte.

Fin de la réunion : 21h00

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT